



Montréal, le 17 juillet 2003

Par télécopieur

M^c Simon Turmel
Marchand, Lemieux
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Suivi de la décision D-2002-169
Critères de fiabilité en énergie (électricité patrimoniale)
Votre dossier : S-25893(002)/NL/ST

Cher confrère,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements n^o 1 de la Régie de l'énergie à Hydro-Québec dans le dossier mentionné en titre.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande de renseignements d'ici **le jeudi 31 juillet 2003 à 16h30**.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Anne Mailfait, avocate
Secrétaire par intérim de la Régie de l'énergie

AM/nm